

«HERALD (LUX) »

(en liquidation judiciaire)

société d'investissement à capital variable (SICAV)

Luxembourg

R.C.S. Luxembourg, section B numéro 136.680

ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

du 26 octobre 2009

No 23 846

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre, à neuf heures trente minutes.

Par devant Maître **Jean-Joseph WAGNER**, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de « **HERALD (LUX)** » (en liquidation judiciaire) (la « Société »), une société d'investissement à capital variable (SICAV), établie et ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 136680, constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 février 2008, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial ») numéro 623 du 13 mars 2008.

La Société a été mise en liquidation judiciaire suivant jugement du 2 avril 2009, nommant Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, juge-commissaire et Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg et Monsieur Carlo REDING, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, liquidateurs.

L'Assemblée choisit comme président Monsieur Carlo REDING, prénommé.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Matthieu CAMPAN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Ferdinand BURG, prénommé.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Liste des présences.
2. Bureau de l'assemblée.
3. Historique des événements jusqu'à la liquidation.
4. Historique des événements depuis la liquidation.
5. Actions judiciaires.
6. Information des actionnaires.
7. Présentation des comptes.
8. Discussion sur l'opportunité de constituer un comité des créanciers/investisseurs.
9. Divers.

II.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 9 octobre 2009.

III.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

IV.- Il résulte de la liste de présence que sur deux cent quatre mille six cent treize virgule six mille deux cent cinquante-deux (204.613,6252) actions en circulation, cent trente mille quatre-vingt-trois virgule huit mille huit cent quatre-vingt-onze (130.083,8891) actions sont représentées.

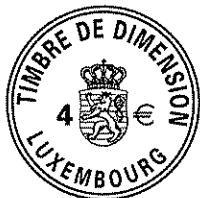
L'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points d'ordre du jour.

Point 3) de l'ordre du jour

Maître BURG expose la genèse de la Société, née de l'intention de la banque Medici de créer un OPC similaire à Herald Fund SPC (Cayman) soumis aux règles protectrices communautaires.

Les étapes de la mise en place ont été les suivantes :

En 2007 Maître Jacques Elvinger du cabinet d'avocats Elvinger, Hoss et



Prussen a été chargé de la part de la Banque Medici en qualité de conseiller juridique (*legal adviser*) de présenter auprès de la CSSF la demande d'inscription officielle sur la liste des organismes de placement collectif du fonds à créer Herald (Lux).

La demande a été introduite le 3 juillet 2007.

Suite au feu vert de la CSSF sur base des informations et documents lui fournis, la société anonyme Herald (Lux) a été constituée le 18 février 2008 pardevant le notaire Henri Hellinckx de Luxembourg.

Le fonds Herald (Lux) a été inscrit sur la liste officielle des OPC en date du 29 février 2008.

Les intervenants dans la structure du fonds sont les suivants :

- La Banque Medici en sa qualité de promoteur du fonds.
- Le conseil d'administration qui était au départ composé des personnes suivantes :

- Helmut Frey, directeur, démissionnaire le 30 septembre 2008, remplacé par Peter Scheithauer

- Andreas Pirkner, directeur, démissionnaire le 31 juillet 2008, remplacé par Andreas Schindler

Ces deux administrateurs étaient les représentants de la Banque Medici au sein du conseil d'administration, tous les deux salariés de la Banque Medici à Vienne.

- Friedrich Pfeffer, consultant de Wunstdorf en Allemagne
- Franco Mugnai, consultant financier de Milan en Italie
- Richard Goddard, directeur, de The Director's Office à Luxembourg.

- La société anonyme HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. (ci-après « HSSL »), ayant eu au moment de la constitution du fonds son siège à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, actuellement à L-2014 Luxembourg, 16, bd d'Avranches,

- 1) en qualité de dépositaire du fonds, le *custodian*, suivant *custody agreement* conclu le 1^{er} mars 2008 entre Herald(Lux) et HSSL

- 2) en qualité de *Service Agent* suivant *Service Agreement* conclu le 1^{er} mars 2008 entre Herald(Lux) et HSSL.

- La société anonyme Ernst & Young en qualité de réviseur d'entreprises du fonds (*auditor*) suivant lettre d'engagement du 25 janvier 2008.

- La société de droit autrichien Bank Medici devait être désignée en qualité de société de gestion (*Investment Manager*). Le contrat qui devait être

conclu à cet effet entre la société Herald (Lux) et Bank Medici ne semble jamais avoir été finalisé et signé. Le contrat signé ne se trouve pas entre les mains des liquidateurs et ne semble pas exister.

→ La CSSF en sa qualité d'autorité de tutelle.

Maître Burg détaille les documents qui se trouvent en possession des liquidateurs.

Il souligne qu'en ce qui concerne les contrats de distribution de Herald (Lux) (*distribution agreements*) conclus entre Banque Medici et différents tiers, à l'heure actuelle, seulement trois de ces contrats, à savoir ceux conclus avec Deloitte Investments, Farad Investments et AIG Zurich sont à la disposition des liquidateurs. La Banque Medici aurait signalé à ces derniers que d'autres contrats de distribution existeraient mais reste en défaut de les communiquer jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Ensuite Maître Burg détaille les contrats BMIS se greffant sur cette structure de base et desquels se dégage que tous les intervenants savaient dès le départ que Herald (Lux) allait être à 100 % un « *Madoff Fund* ».

Les liquidateurs soulignent que la CSSF a déclaré qu'elle ignorait l'intervention de *BMIS* dans Herald (Lux) jusque fin décembre 2008.

Les liquidateurs retracent ensuite la vie du fonds pendant la période du 11 février au 12 décembre 2008 en décrivant l'opérationnel du fonds, le rôle de *BMIS* et la politique de l'investissement que cette dernière disait mettre en œuvre.

Monsieur Reding souligne que concernant les décisions d'investissement, il a été expliqué aux liquidateurs par la Banque Medici qu'une application informatique basée sur EXCEL avait été développée pour les fonds Herald qui définissait quels titres pouvaient être achetés par *BMIS*, mais qui par contre aurait laissé le choix à *BMIS* du moment, du « *timing* » des transactions, domaine d'excellence de *BMIS* qui aurait été la cause de ses performances d'une stabilité extraordinaire.

A l'heure actuelle les liquidateurs ne disposent pas de ce programme qui pourtant leur a été annoncé depuis des mois par Banque Medici.

Monsieur Reding résume les informations reçues par les liquidateurs à propos des mécanismes de contrôle (contrôle fait sur chiffre) et montre l'évolution de la VNI durant la période considérée et l'importance des fonds recueillis et transmis dans leur intégralité à *BMIS*.

Point 4) de l'ordre du jour

Ensuite les liquidateurs relatent les événements de la période de 12 décembre 2008 (éclatement de l'affaire MADOFF aux Etats-Unis) au 2 avril 2009 (mise en liquidation judiciaire de Herald (Lux)) avant de passer en revue l'historique des événements depuis le jugement de liquidation du 2 avril 2009 jusqu'à ce jour en soulignant les réticences rencontrées dans la remise de documentations complètes. Ils relatent en particulier leurs rencontres avec les intervenants dans Herald (Lux), le contact avec le tribunal, avec les actionnaires et avec les investisseurs.

Point 7) de l'ordre du jour

Les liquidateurs exposent qu'il est préférable de traiter ce point avant le point 5) de l'ordre du jour, de manière à pouvoir aborder le sujet des actions en justice en pleine connaissance de cause.

Avec l'accord de l'assemblée Monsieur Reding présente les comptes au 31 décembre 2008 et au 2 avril 2009 dressés par les liquidateurs et qui ne sont pas audités. Il en détaille les différents postes.

Point 5) de l'ordre du jour

Maitre BURG expose que les liquidateurs vont engager des actions en justice qui s'imposent au regard de la perte de la quasi-totalité des investissements faits dans Herald (Lux), la question de savoir si ces actions seront dirigées contre certains intervenants seulement ou contre tous les intervenants n'étant pas encore tranchée.

Sur questions de plusieurs associés Maître BURG s'explique sur le timing pour l'introduction des demandes, les délais de prescription, l'opportunité d'un éventuel avis juridique à recueillir avant l'introduction des demandes, les contacts au sujet des actions en justice avec les liquidateurs d'autres fonds MADOFF au Luxembourg et ailleurs.

Point 6) de l'ordre du jour

L'assemblée discute des possibilités d'information des actionnaires notamment par le biais du site internet mis en place par les liquidateurs.

Point 8) de l'ordre du jour

Maître BURG expose que le jugement du 2 avril 2009 prévoit que lors de la présente assemblée « il pourra notamment être discuté de l'opportunité de constituer un comité des créanciers/investisseurs », et qu'en conséquence les liquidateurs sont prêts à recevoir les arguments favorables ou défavorables.

Deux intervenants soulignent qu'il serait intéressant d'avoir des contacts périodiques avec les deux types d'associés (acteurs de l'industrie de fonds à

Luxembourg ; gérants de fortune surtout allemands, pouvant fournir des renseignements spécifiques et pratiques aux liquidateurs et assurer le relais d'informations vers leurs clients concernés.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président ensuite clôture l'Assemblée à 12.40 heures.

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg,
date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé : C. REDING, M. CAMPAN, F. BURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2009. Relation : EAC/2009/13193. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). Le Receveur, signé : SANTIONI.



POUR EXPEDITION CONFORME,
délivrée à la société sur sa demande.
Belvaux, le12 NOV 2009.....